Vers une budgétisation inclusive en Tunisie : Meilleurs pratiques en budgétisation sensible au genre et climat

NOTE INTERMÉDIAIRE

Mai 2025

SOMMAIRE

Sigles et acronymes 1
Introduction 2
Périmètre de la double intégration 2
Sélection de pays 3
Sélection d'outils 4
Cycle budgétaire de référence 5
Élaboration 5
Outil 1 – Circulaire budgétaire au Maroc 5
Outil 2 – Loi canadienne sur l'analyse comparative entre les sexes (2018) 6
Outil 3 – Évaluation *ex ante* climat de tous les projets (Canada) 7
Outil 4 – Stratégie nationale pour l'égalité femmes-hommes avec indicateurs budgétaires (France) 7
Outil 5 – Marquage budgétaire climat (France) 8
Outil 6 – Intégration de l'environnement dans les CDMT (Sénégal) 9
Approbation 9
Outil 7 – Rapport Genre annexé au PLF depuis 2006 (Maroc) 10
Outil 8 – *Gender Budget Statements* exigés par la loi dans tous les ministères (Rwanda) 10
Outil 9 – Jaune budgétaire (France) 11
Outil 10 – Loi sur la carboneutralité et loi sur l'égalité (Canada) 11
Exécution 12
Outil 11 – Cellules Genre et Équité dans plusieurs ministères (Sénégal) 12
Outil 12 – *Gender Monitoring Office* : veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation (Rwanda) 13
Contrôle et évaluation 14
Outil 13 – Marquage climat (France) 14
Outil 14 – Audits de performance genre et climat du Bureau du vérificateur général du Canada 14
Outil 15 – Audit de performance genre de la Cour des comptes (France) 15
Tableau synoptique situant les outils par phase 17
Conclusion 20
Annexe : Le cas des Balkans 21
Étapes pour mener une évaluation de l'impact sur l'égalité des genres et le climat 22

Sigles et acronymes

ACS Plus	Analyse comparative entre les sexes plus
BSG	Budgétisation sensible au genre
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
GBS	Gender Budget Statement (exposé budgétaire relatif aux questions de genre)
GFP	Gestion des finances publiques
GMO	Gender Monitoring Office (bureau de surveillance des questions de genre)
PLF	Projet de loi de finances

Introduction

Ce document s'inscrit dans un mandat de consultation financé par Affaires mondiales Canada, sous la coordination d'Alinea international dans le cadre du Partenariat d'assistance technique – Mécanisme de déploiement d'expertes et d'experts (PAT-MDE). Il a été écrit par Michel Filion à partir des paramètres indiqués par le client bénéficiaire, l'Unité centrale de gestion du budget par objectifs de la Tunisie (UCGBO), ministère des Finances de la Tunisie. Il constitue une version resserrée d'un premier rapport synthèse dressant un inventaire plus large.

Bien que les politiques des États divergent, plusieurs gouvernements ont choisi de centrer leurs mesures sur la lutte contre les inégalités et la promotion d'une économie inclusive. Ces politiques sont alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) et elles contribuent à un partage des dividendes de la croissance. Ces États ont des appuis à l'international avec l'optique d'une prospérité partagée et un développement durable.

Selon la définition en usage dans le cadre du mandat IAT 77 2024, la budgétisation inclusive est une approche de gestion des finances publiques qui cherche à intégrer les préoccupations, les priorités et les besoins de tous les segments de la société, avec un accent particulier sur les groupes marginalisés ou vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les populations en milieu rural.

En raison de l'avancement relatif en Tunisie de la budgétisation sensible au genre (BSG) ainsi que de l'importance accordée aux enjeux liés aux changements climatiques, cette budgétisation inclusive est limitée à l'intersection entre le budget de l'État, le genre et les changements climatiques. Il s'agit d'une double intégration du climat et du genre, dans le budget de l'État et les politiques publiques qui y sont financées. C'est l'application concomitante de la budgétisation sensible au climat et de la BSG.

Cette note présente un certain nombre de pratiques et d'outils utilisés à l'international pour intégrer le genre et le climat dans le cycle budgétaire.

Périmètre de la double intégration

À ce jour, aucun des pays étudiés ne présente une intégration simultanée, planifiée et structurelle des dimensions de genre et de climat dans leur cycle budgétaire. Les approches observées restent fragmentées : les enjeux climatiques et d'égalité des genres sont généralement traités séparément, que ce soit par des outils précis ou des initiatives ponctuelles. Il n'existe pas, dans les cas recensés, de dispositif institutionnel ou méthodologique assurant leur prise en compte conjointe de manière cohérente et transversale dans l'ensemble des politiques publiques et des allocations budgétaires.

Une seule exception a été trouvée et il s'agit d'une expérimentation dans les Balkans[1] (détails en annexe). Il est beaucoup plus commun de trouver des mesures d'intégration du genre dans les

[1] Sanja Nikolin et coll. (2023), *Gender and Climate Financing Baseline Study for Serbia and Bosnia and Herzegovina*, UN Women, disponible en ligne à https://eca.unwomen.org/sites/default/files/2024-05/grbcc-methodology_final.pdf. Consulté pour la dernière fois le 2 novembre 2024.

mesures climatiques, ce qui a d'ailleurs été promu avec force à la COP29 à Bakou en 2024. Lors de cette rencontre, il a été entendu de promouvoir un financement climatique sensible au genre.

Pour cette intégration à partir des mesures climatiques, trois angles sont suggérés :

- un angle considérant l'impact différencié par genre des changements climatiques;
- un angle considérant l'impact différencié par genre des mesures d'adaptation et d'atténuation;
- un angle considérant le pouvoir transformateur des femmes au sein de l'économie verte.

Dans le guide sur l'intégration du genre dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), le NDC Partnership, une référence du domaine, propose des étapes précises pour prendre en compte le genre dans la politique d'atténuation et de réduction des gaz à effets de serre (GES). Ce sont :

- qualifier la CDN en fonction d'une échelle de Likert à quatre niveaux allant de non inclusive à réactive;
- s'assurer d'avoir une lecture genrée de la situation;
- utiliser des données différenciées selon le sexe et des indicateurs de genre;
- partager la préoccupation de genre avec les partenaires;
- allouer des sommes pour les mesures visant l'égalité des genres;
- intégrer la perspective genre à toutes les étapes et dans toutes les mesures[2].

Pour avancer sur une éventuelle double intégration simultanée, nous nous appuyons sur les bonnes pratiques en matière de BSG et de budgétisation sensible au climat déjà documentées.

Sélection de pays

Pour sélectionner les pays à comparer en matière d'intégration du genre et du climat dans le cycle budgétaire, cinq critères principaux ont été retenus :

- la taille de l'économie et de la population permettant de considérer la capacité structurelle des États à mettre en œuvre des politiques transversales;
- la proximité culturelle comparant des pays présentant certaines affinités culturelles limitant les écarts liés à des différences de valeurs ou de représentations sociales;
- des trajectoires historiques semblables permettant de considérer des héritages institutionnels comparables, notamment dans les systèmes budgétaires ou les structures administratives;
- des initiatives innovantes reconnues internationalement permettant de relever des exemples inspirants et de dégager des enseignements transférables;
- l'accès à des données crédibles, à des rapports officiels ou à des évaluations indépendantes (il s'agit d'un prérequis méthodologique essentiel).

Le Maroc et la Jordanie ont été retenus pour leur taille comparable à celle de la Tunisie et leur proximité culturelle. Ces deux pays partagent également des contextes institutionnels et sociaux comparables, ce qui renforce la pertinence de la comparaison. Par ailleurs, la France et le Canada sont proposés en raison de mesures particulièrement avancées et structurées en matière

[2] NDC Partnership (2021), *Developing Gender-Responsive NDC Action Plans: A Practical Guide*, disponible en ligne à https://ndcpartnership.org/sites/default/files/2023-09/gender-responsive-ndc-action-plans-practical-guide-march-2021_0.pdf. Consulté pour la dernière fois le 2 novembre 2024.

d'intégration du genre et du climat dans les processus budgétaires. Ces deux pays constituent des références internationales, offrant des exemples de pratiques innovantes et institutionnalisées, utiles pour nourrir une perspective comparative élargie et inspirante. Enfin, le Rwanda et le Sénégal sont souvent cités comme des pays présentant des pratiques émergentes méritant d'être soulignées, observées et imitées.

Sélection d'outils

Pour sélectionner les outils significatifs d'intégration du genre et du climat dans les processus budgétaires, plusieurs critères peuvent être mobilisés afin de garantir la pertinence, la comparabilité et l'utilité de la sélection. Voici les six que nous proposons :

- Le premier critère concerne la pertinence par rapport aux objectifs d'intégration. Un outil n'est retenu que s'il cible de manière explicite les enjeux liés au genre ou au climat, en contribuant directement à la réduction des inégalités ou à la transition écologique. Les instruments aux effets accessoires ou indirects ne sont pas considérés comme prioritaires dans cette sélection.
- Le deuxième critère porte sur le niveau d'institutionnalisation. Un outil est jugé significatif s'il est formellement intégré aux procédures budgétaires nationales (loi, règlement ou cadre stratégique). Cette intégration institutionnelle témoigne d'un ancrage durable dans les pratiques de l'État, au-delà des expérimentations ponctuelles ou des projets pilotes.
- Un troisième critère essentiel est la disponibilité de documentation publique et la traçabilité de l'outil. Il doit exister des rapports, des guides méthodologiques, des publications officielles ou des documents de référence qui permettent de comprendre son fonctionnement, d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les effets.
- Un autre critère important concerne l'application effective de l'outil sur plusieurs exercices budgétaires. Un outil mis en œuvre de manière répétée, sur au moins deux ou trois cycles budgétaires successifs, démontre une certaine robustesse et une capacité d'adaptation aux contraintes administratives réelles. Cela témoigne également d'un engagement dans la durée de la part des institutions publiques en faveur de l'intégration du genre ou du climat.
- La visibilité ou reconnaissance internationale constitue également un critère de sélection. Lorsqu'un outil est mentionné dans des publications ou référentiels produits par des organisations internationales telles que l'ONU Femmes, le PNUD, l'OCDE, le FMI et autres, il bénéficie d'une validation externe qui renforce sa crédibilité. Cette reconnaissance indique souvent que l'outil présente un intérêt pour d'autres pays et qu'il est perçu comme une bonne pratique au regard des standards internationaux.
- Enfin, la capacité d'un outil à contribuer concrètement à la prise de décision budgétaire est un élément déterminant. Les instruments retenus ne doivent pas se limiter à un simple exercice de diagnostic ou d'analyse, mais ils doivent avoir une portée opérationnelle sur les décisions d'allocation, de programmation ou de suivi des ressources publiques. Un outil devient alors un levier d'action et un indicateur de performance. Cette capacité d'orientation stratégique, lorsqu'elle est associée à une méthode claire et des exigences réalistes en matière de mise en œuvre, renforce également la transférabilité potentielle de l'outil vers d'autres contextes. Sa capacité d'adaptation à divers contextes augmente sa valeur comparative.

Cycle budgétaire de référence

Le cycle budgétaire de l'État se divise classiquement en quatre grandes phases interdépendantes : élaboration, approbation, exécution, et contrôle et évaluation. Cette structuration est universellement reconnue dans les systèmes de gestion des finances publiques (GFP), notamment dans les référentiels comme le Cadre PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*), le Manuel du FMI sur la gestion des finances publiques ou encore les lignes directrices de l'OCDE.

Élaboration

La phase d'élaboration budgétaire est stratégique : elle permet de traduire les intentions politiques du gouvernement en allocations prévisionnelles. Elle commence plusieurs mois avant l'exercice financier et mobilise d'abord le ministère des Finances, responsable de la planification économique. Ce dernier produit une circulaire fixant les plafonds de dépenses, les priorités et les orientations générales. Les ministères sectoriels préparent alors leurs propositions, qui font ensuite l'objet de discussions en conférences budgétaires. La phase d'élaboration vise à aligner les ressources sur les priorités publiques, constituant ainsi un fondement essentiel pour des choix budgétaires cohérents. Elle pose les bases de la discipline budgétaire et des choix futurs.

Dans la phase d'élaboration budgétaire, plusieurs outils permettent d'intégrer efficacement les dimensions de genre et de climat dans la planification publique, notamment **la circulaire budgétaire sensible au genre** du Maroc, la loi canadienne sur **l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)**, l'évaluation ***ex ante* des impacts climatiques** des projets au Canada, **la stratégie nationale française pour l'égalité femmes-hommes** fondée sur des indicateurs budgétaires, **le marquage budgétaire environnemental** en France, ainsi que l'intégration de l'environnement dans les cadres de dépenses à moyen **terme (CDMT) au Sénégal**, ce qui illustre une diversité d'approches reconnues internationalement pour aligner les choix budgétaires sur des objectifs d'équité, de durabilité et de performance.

Outil 1 – Circulaire budgétaire au Maroc

La circulaire budgétaire genre du Maroc est reconnue à l'international comme un outil clé d'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la GFP.

Introduite en 2002, la circulaire marque le début de l'intégration progressive du genre dans les finances publiques marocaines. Depuis, elle est publiée chaque année avec un contenu renforcé, surtout depuis l'adoption de la Loi organique de 2015[3].

Elle impose des objectifs budgétaires en faveur de l'égalité des genres et des indicateurs de performance différenciés par genre. Ces indicateurs doivent permettre de mesurer les effets concrets des politiques publiques sur les bénéficiaires, tout en assurant un suivi des écarts constatés dans l'accès aux services ou dans les résultats obtenus selon le genre. La circulaire demande également aux ministères de produire une analyse narrative intégrée dans leurs projets annuels de performance, en lien avec les orientations stratégiques nationales en matière d'égalité.

[3] Voir : https://fr.scribd.com/document/513269759/Loi-organique-n-130-13-relative-a-la-loi-de-finances. Consulté pour la dernière fois le 20 avril 2025.

Elle est assortie de modèles **de fiches techniques et de guides standardisés**, conçus pour faciliter la collecte, l'analyse et la présentation des données sensibles au genre. Ces documents permettent aux responsables budgétaires de structurer leurs contributions de manière harmonisée et de garantir la qualité des informations transmises.

Ces données alimentent le Rapport Genre, annexé chaque année au projet de loi de finances (PLF), qui constitue le principal outil de reddition de comptes sur l'engagement de l'État en faveur de l'égalité. Ce processus est appuyé techniquement par le Centre d'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre (CE-BSG), qui assure la coordination générale, forme les cadres budgétaires et accompagne les points focaux genre désignés dans chaque ministère. Ces mécanismes font de la circulaire un levier central de la BSG au Maroc.

Outil 2 – Loi canadienne sur l'analyse comparative entre les sexes (2018)

Rendue obligatoire par la loi canadienne de 2018, l'ACS Plus[4] est reconnue à l'international comme un modèle de gouvernance inclusive et de BSG. Le Canada est considéré comme un pays de référence pour avoir institutionnalisé l'égalité des genres dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques grâce à l'ACS Plus.

L'ACS Plus est un outil d'analyse utilisé par le gouvernement pour évaluer l'incidence des politiques sur divers groupes, en tenant compte du genre et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent (âge, origine, statut socio-économique, etc.). Elle permet ainsi de relever les effets différenciés d'une mesure gouvernementale, de prévenir les discriminations involontaires et de promouvoir une prise de décision plus équitable et inclusive. Elle est devenue obligatoire au niveau fédéral au Canada pour les ministères, notamment dans les processus budgétaires et les mémoires au Cabinet, contribuant à intégrer de manière systémique une perspective intersectionnelle dans la gouvernance publique.

Elle s'appuie sur cinq questions clés pour limiter les préjugés inconscients dans la prise de décision. Ces questions sont :

- A-t-on évalué et pris en compte différents points de vue dans la conception initiale?
- Les données utilisées sont-elles ventilées selon le sexe ou le genre et incluent-elles des populations d'horizons divers?
- A-t-on établi des indicateurs de base pour mesurer l'efficacité de l'initiative sur différents segments de la population cible?
- Existe-t-il des différences dans la façon dont diverses populations utilisent le programme ou le service?
- Y a-t-il des lacunes dans les données quantitatives ou qualitatives nécessaires pour mesurer efficacement les résultats?

[4] Voir : https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/analyse-comparative-sexes-plus-evaluation-impact-fiche-renseignements.html. Consulté pour la dernière fois le 20 avril 2025.

Outil 3 – Évaluation *ex ante* climat de tous les projets (Canada)

Depuis 2019, la Loi sur l'évaluation d'impact impose au Canada une analyse *ex ante* des effets climatiques pour tout projet fédéral[5]. Elle permet d'intégrer les enjeux climatiques dès la planification des projets.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada exige des promoteurs qu'ils fournissent des données précises sur :

- les émissions de GES prévues sur l'ensemble du cycle de vie, y compris en amont;
- l'effet du projet sur les puits de carbone (forêts, sols, etc.);
- les mesures d'atténuation prévues (technologies propres, crédits carbone, etc.);
- la capacité du projet à s'adapter aux futurs changements climatiques.

Pour les projets postérieurs à 2050, un plan vers la carboneutralité est encouragé, en cohérence avec les engagements climatiques du Canada.

Cette évaluation permet d'anticiper les effets environnementaux des projets, de vérifier leur conformité aux objectifs climatiques du Canada et d'accroître la transparence des promoteurs.

Outil 4 – Stratégie nationale pour l'égalité femmes-hommes avec indicateurs budgétaires (France)

Fondée sur des objectifs chiffrés et des indicateurs budgétaires, la stratégie française pour l'égalité femmes-hommes est reconnue comme un exemple de gouvernance inclusive. Cette approche rigoureuse place la France parmi les modèles en matière d'égalité intégrée aux pratiques budgétaires.

Le plan interministériel 2023-2027 « Toutes et tous égaux » [6] vise à structurer la politique d'égalité avec plus de cohérence et de mesure, grâce à des objectifs chiffrés et un suivi interministériel renforcé.

Axes stratégiques

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- lutte contre les violences faites aux femmes : renforcement des dispositifs de protection, formation des professionnels et déploiement de structures d'accueil;
- santé des femmes : amélioration de la santé sexuelle et reproductive, prise en compte des spécificités de la santé des femmes et renforcement de l'accès aux soins;
- égalité professionnelle et économique : extension de l'index égalité professionnelle à toute la fonction publique, renforcement des dispositifs de nomination équilibrée et soutien à l'autonomie économique des femmes;
- culture de l'égalité : mesures de sensibilisation dès le plus jeune âge, soutien à des initiatives culturelles et éducatives pour déconstruire les stéréotypes de genre.

---

[5] Voir : https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2019-c-28-art-1/derniere/lc-2019-c-28-art-1.html. Consulté pour la dernière fois le 20 avril 2025.
[6] Voir le rapport très complet sur la question : https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/297603.pdf. Consulté le 20 avril 2025.

Le pilotage du plan est assuré par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, en coordination avec les hauts fonctionnaires à l'égalité des droits présents dans chaque ministère. Des personnes déléguées sur les territoires assurent la mise en œuvre locale.

Outil 5 – Marquage budgétaire climat (France)

Le marquage budgétaire climat, salué par l'OCDE, est une initiative phare du gouvernement français. La Banque mondiale en souligne d'ailleurs l'intérêt pour aligner les budgets publics sur les objectifs climatiques mondiaux. Le budget vert français fait figure de référence en transparence budgétaire et gouvernance environnementale.

Mis en œuvre par la France depuis 2020, ce marquage repose sur une méthode structurée d'analyse de l'impact environnemental des crédits budgétaires de l'État. Voici comment il fonctionne :

Périmètre d'analyse

- Il couvre tous les crédits inscrits au PLF, soit plus de 500 milliards d'euros.
- Il concerne les dépenses nettes du budget général, hors remboursements et dégrèvements.

Classification des dépenses

Chaque action est évaluée selon six objectifs environnementaux, issus de la taxinomie européenne :

- lutte contre les changements climatiques (atténuation);
- adaptation aux changements climatiques;
- gestion durable de l'eau;
- économie circulaire, déchets;
- prévention de la pollution;
- protection de la biodiversité.

Chaque dépense est classée selon son impact principal sur ces objectifs :

- favorable : contribue positivement à un ou plusieurs objectifs environnementaux;
- neutre : n'a pas d'impact significatif;
- défavorable : nuit à un ou plusieurs objectifs environnementaux.

Échelle d'évaluation

Les dépenses favorables sont classées selon leur contribution (forte, moyenne, faible), leur efficacité et leur pérennité :

- leur part dans l'action;
- leur efficacité environnementale;
- leur caractère pérenne ou ponctuel.

Les dépenses défavorables sont également signalées pour permettre un suivi et une éventuelle réorientation.

Outils et production

Chaque ministère classe ses dépenses, sous la coordination de la direction du Budget et avec l'appui du ministère de la Transition écologique. L'analyse est publiée chaque année dans un rapport annexé au PLF sur l'impact environnemental du budget. Une note méthodologique détaille les critères, les sources et les limites de l'analyse.

Outil 6 – Intégration de l'environnement dans les CDMT (Sénégal)

Les efforts d'intégration de l'environnement dans les CDMT au Sénégal sont de plus en plus reconnus à l'international. Le Sénégal est ainsi présenté comme un exemple pertinent de pays africain intégrant efficacement les enjeux climatiques et environnementaux dans la programmation budgétaire à moyen terme.

Le Sénégal a intégré l'environnement dans ses CDMT, notamment par le truchement des cadres des dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT), pour aligner les budgets sectoriels sur les ODD[7]. Cette démarche vise à renforcer la cohérence entre les priorités environnementales et les allocations budgétaires, en particulier dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'élevage et la gestion des ressources naturelles.

Le ministère de l'Agriculture a, par exemple, intégré la gestion durable des terres et de l'eau dans son CDSMT 2014-2016. Il prévoit des programmes comme l'aménagement des terroirs ou l'agriculture durable, assortis d'indicateurs de performance et de budgets dédiés. Cette approche permet de suivre l'impact environnemental des dépenses publiques et d'orienter les investissements vers des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques. Le ministère de l'Environnement a aussi créé une unité dédiée à l'intégration de l'environnement dans les CDMT, favorisant ainsi les synergies avec les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable.

Approbation

La phase d'approbation marque le passage de la planification technique à la validation politique du budget. Transmis par l'exécutif au Parlement, le projet de loi est examiné en commissions, amendé si nécessaire, puis voté dans les délais légaux. L'adoption du budget lui confère un caractère contraignant pour l'ensemble des acteurs publics. Cette étape incarne le principe du consentement à l'impôt, en assurant la transparence et la séparation des pouvoirs.

Dans plusieurs pays, des outils précis assurent la transparence budgétaire et l'intégration du genre et du climat, comme en témoignent quatre outils emblématiques : **le Rapport Genre annexé** au PLF au Maroc depuis 2006, les ***Gender Budget Statements*** (GBS) exigés par la loi dans tous les ministères au Rwanda, le **« jaune budgétaire** » sur l'égalité femmes-hommes produit annuellement en France, et le contrôle parlementaire canadien sur les engagements liés à la carboneutralité et à l'égalité, chacun illustrant une approche institutionnelle reconnue pour sa rigueur et sa portée stratégique.

[7] Voir le rapport CABRI sur le sujet : https://www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/Keynote-paper-The-integration-of-climate-change-into-budgeting-and-finance-FR.pdf. Consulté pour le 20 avril 2025.

Outil 7 – Rapport Genre annexé au PLF depuis 2006 (Maroc)

Le Rapport Genre du Maroc, annexé au PLF, est reconnu à l'international. Depuis 2006, le ministère de l'Économie élabore un Rapport Genre qui mesure les effets différenciés des politiques à l'aide d'indicateurs ventilés par genre[8]. La rédaction du Rapport Genre annexé au PLF du Maroc suit un processus structuré, coordonné par le ministère de l'Économie et des Finances, en collaboration avec les ministères sectoriels et appuyé techniquement par le CE-BSG.

Étapes de rédaction du Rapport Genre

Les ministères déterminent les programmes dont les résultats varient selon le genre. Ils remplissent des fiches d'analyse avec indicateurs de genre.

Les mesures sont analysées d'après une grille d'évaluation qui observe :

- les inégalités d'accès ou de résultats entre les femmes et les hommes;
- la prise en compte du genre dans les objectifs et les indicateurs;
- l'effort budgétaire consacré à la réduction de ces écarts.

Coordination et harmonisation

Le CE-BSG appuie la rédaction du rapport par la formation, l'harmonisation des méthodes et le contrôle qualité, c'est-à-dire en :

- formant les responsables de la planification budgétaire;
- harmonisant les méthodologies d'analyse;
- assurant la qualité et la cohérence des contributions sectorielles.

Élaboration du rapport final

Le ministère de l'Économie et des Finances compile les fiches et analyses des ministères dans un document unique. Ce dernier comprend une introduction analytique, des exemples sectoriels (santé, éducation, etc.), des tableaux d'indicateurs de genre et des recommandations.

Outil 8 – *Gender Budget Statements* exigés par la loi dans tous les ministères (Rwanda)

Le Rwanda est reconnu comme un pays modèle pour l'intégration systématique du genre dans le budget national. Dans ce pays, la loi impose à chaque ministère, agence et district de produire un GBS[9]. Créés dans les années 2000 et renforcés en 2008, les GBS visent à intégrer l'égalité des genres dans la planification budgétaire en lien avec les politiques publiques. Le Gender Monitoring Office (GMO) supervise leur intégration.

Chaque GBS comprend : des objectifs de genre liés à la mission, des mesures prévues, des indicateurs de genre et un dispositif de suivi. Préparés avant la soumission budgétaire, les GBS

[8] Voir la couverture médiatique de 2005 de cet outil : https://aujourdhui.ma/24-heures/rapport-genre-une-importante-avancee-37987. Consulté le 20 avril 2025.
[9] Voir les orientations pour les GBS : https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.minecofin.gov.rw%2Findex.php%3FeID%3DdumpFile%26t%3Df%26f%3D12680%26token%3Dcf2e150f1808da985d770fc11eaddb9e8c413100&wdOrigin=BROWSELINK. Consulté le 20 avril 2025.

sont validés par les points focaux genre et le ministère des Finances et de la Planification économique (MINECOFIN), puis sont transmis au Parlement avec le budget.

Outil 9 – Jaune budgétaire (France)

Le jaune budgétaire français sur l'égalité femmes-hommes est reconnu internationalement comme une bonne pratique en BSG.

Anciennement nommé le jaune budgétaire « égalité entre les femmes et les hommes », maintenant appelé document de politique transversale (DPT)[10], le document est annexé chaque année au PLF. Il fait partie des documents de politique transversale, produits pour offrir une vue d'ensemble des grandes priorités de l'action publique, telles que l'égalité femmes-hommes, le développement durable ou encore la politique de la ville. Ce document occupe une place centrale dans la stratégie budgétaire interministérielle en matière d'égalité.

Ce document poursuit plusieurs objectifs stratégiques : donner de la visibilité aux engagements budgétaires de l'État en matière d'égalité, permettre un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la politique interministérielle, soutenir le débat parlementaire à l'aide de données chiffrées et d'indicateurs de performance sensibles au genre, et enfin, renforcer la transparence et la reddition de comptes en matière de justice sociale.

Son contenu repose sur une structure claire. Il présente d'abord la stratégie nationale, puis des fiches sectorielles détaillant les mesures sexospécifiques, les initiatives ciblant les femmes et les budgets associés. Le rapport inclut aussi une analyse transversale des crédits alloués par programme ainsi que des recommandations pour les années à venir, facilitant ainsi l'évaluation et l'ajustement des politiques publiques.

Outil 10 – Loi sur la carboneutralité et loi sur l'égalité (Canada)

Le Canada se distingue par un contrôle parlementaire rigoureux de ses engagements climatiques et de l'égalité des genres, ce qui assure une gouvernance transparente et efficace.

Sur le plan climatique, la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité[11], adoptée en 2021, impose des cibles de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et 2050. Cette loi exige l'élaboration de plans climatiques quinquennaux, évalués de façon indépendante par le commissaire à l'environnement, qui en rend compte régulièrement devant le Parlement[12]. Ce dispositif garantit que les engagements climatiques sont suivis de manière rigoureuse et que les ajustements nécessaires peuvent être étudiés dans un cadre démocratique.

En matière d'égalité, l'action gouvernementale repose sur des lois structurantes, comme celles sur l'emploi (modifiée en 2023) et sur la rémunération équitable. Ces textes obligent les institutions publiques fédérales et certaines entreprises privées à adopter des plans d'action en matière d'égalité, à surveiller les écarts salariaux et à produire des rapports réguliers. Ceux-ci sont soumis

[10] Voir l'annexe au projet de loi des finances 2025 : https://www2.assemblee-nationale.fr/static/17/Annexes-DL/PLF2025-Jaunes/05-Jaune_%C3%89galite_femmes_hommes.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[11] Voir : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-19.3/TexteComplet.html. Consulté le 20 avril 2025.
[12] Voir, entre autres, le plan d'adaptation du Canada qui guide les parlementaires dans l'évaluation des politiques et actions par l'État : https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation/plan-action.html. Consulté pour la dernière fois e 1 mars 2025.

à l'examen du Parlement ou d'organismes de contrôle, tels que le commissaire à l'équité salariale ou le Commissariat à l'information sur l'équité en emploi. Les plans ministériels doivent intégrer l'ACS Plus, dont la mise en œuvre fait l'objet d'audits internes et thématiques par le Bureau du vérificateur général.

Grâce à un cadre juridique clair, des évaluations indépendantes et une transparence parlementaire, le Canada incarne une gouvernance publique cohérente, liant justice sociale, climat et efficacité budgétaire.

Exécution

La phase d'exécution correspond à la mise en œuvre concrète des politiques publiques, par l'utilisation effective des ressources prévues. Cette phase commence dès le premier jour de l'exercice budgétaire. Elle mobilise plusieurs actrices et acteurs : les ordonnatrices et les ordonnateurs engagent les dépenses autorisées, les comptables publics effectuent les paiements, et les administrations fiscales et douanières perçoivent les recettes. Des ajustements sont possibles en cours d'année, comme des crédits supplémentaires, virements ou reports, sous certaines conditions. Cette phase vise à assurer une gestion régulière, transparente et efficace des fonds, dans le respect du cadre validé par le Parlement.

Parmi les dispositifs institutionnels visant à renforcer l'intégration du genre dans les politiques publiques, deux outils se distinguent par leur portée structurante et leur reconnaissance internationale : les **Cellules Genre et Équité (CGE)** créées dans plusieurs ministères au Sénégal et le **GMO** du Rwanda. Ces deux mécanismes assurent une présence organisationnelle du genre au sein de l'administration publique, en veillant à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des engagements gouvernementaux en matière d'égalité des genres. Tout en agissant à des niveaux différents – décentralisé pour les CGE et centralisé pour le GMO – ils contribuent chacun à promouvoir une gouvernance plus inclusive, fondée sur des données ventilées par genre, des indicateurs de performance sensibles au genre et une culture de la redevabilité, avec l'appui actif de partenaires internationaux tels que l'ONU Femmes, le PNUD, Affaires mondiales Canada ou encore PARIS21.

Outil 11 – Cellules Genre et Équité dans plusieurs ministères (Sénégal)

Au Sénégal, l'institutionnalisation de l'égalité des genres dans les politiques publiques s'est traduite par la création de CGE[13] au sein de nombreux ministères. Ces unités spécialisées sont chargées de veiller à l'intégration systématique de la dimension du genre dans les politiques, programmes, projets et budgets sectoriels.

Leurs missions incluent l'élaboration de plans d'action alignés sur la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG). Elles suivent des indicateurs de genre, collectent des données ventilées par genre et renforcent les capacités du personnel ministériel. Par exemple, la

[13] Voir la note sectorielle de LuxDev : https://cdn.luxdev.lu/cdn/ff/tm4rSy6xWaDPfQ1MVzq_P3NaRlczrqicuti2HVSJps8/1744880873/public/upload/media/document/2025-04/E%CC%81galite%CC%81%20de%20genre%20au%20Se%CC%81ne%CC%81gal.pdf. Consulté le 9 juin 2025.

CGE du ministère de la Santé veille à intégrer cette dimension dans l'ensemble des politiques, programmes et budgets du ministère.

La coordination de ces cellules est assurée par la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre, rattachée au ministère responsable du genre, qui fournit un appui technique, supervise les audits institutionnels du genre et facilite la mise en œuvre des plans d'institutionnalisation du genre.

Les CGE jouent un rôle clé dans la mise en œuvre concrète des engagements pour l'égalité, en adaptant les politiques publiques aux réalités différenciées des femmes et des hommes.

Outil 12 – *Gender Monitoring Office* : veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation (Rwanda)

Le GMO[14] du Rwanda est largement reconnu pour son rôle central dans la promotion de l'égalité des genres et la redevabilité institutionnelle.

Le GMO est également reconnu pour son suivi rigoureux des engagements internationaux du Rwanda, tels que la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les rapports périodiques sur la Déclaration de Beijing. Le lancement des Normes nationales pour l'égalité de genre en 2023, une première en Afrique, a renforcé le rôle du GMO comme référence régionale. Ainsi, le GMO est salué comme un modèle institutionnel pour l'intégration du genre dans les politiques publiques et la reddition de comptes.

Créé en 2007, le GMO est une institution indépendante rattachée au premier ministre. Il veille au respect de l'égalité des genres et à la redevabilité à tous les niveaux. Sa mission principale est de veiller au respect des principes d'égalité des genres et de promouvoir la redevabilité en matière de genre à tous les niveaux de la société rwandaise.

Mandat et responsabilités clés

Le GMO est chargé de ce qui suit :

- surveiller le respect des engagements en matière d'égalité dans l'ensemble des institutions publiques, privées et de la société civile;
- évaluer la qualité des services offerts aux victimes de violences basées sur le genre (VBG) et l'efficacité des mécanismes de prévention et de réponse;
- effectuer des recherches basées sur des statistiques précises pour intégrer et respecter les principes de genre;
- servir de référence pour l'information et la documentation sur l'égalité des genres;
- plaider pour le respect de l'égalité des genres à tous les niveaux.

Outils et mécanismes

Pour accomplir sa mission, le GMO :

- recense et analyse les actes liés au genre dans toutes les institutions et demande des explications en cas de non-conformité;
- donne son avis sur les projets de loi pour garantir leur conformité à l'égalité;

[14] Voir le site officiel : https://www.gmo.gov.rw/. Consulté le 20 avril 2025.

- reçoit et traite les plaintes relatives aux VBG et autres injustices liées au genre, en les transmettant aux instances compétentes pour action et suivi;
- participe à l'élaboration du budget de l'État pour y intégrer la dimension genre.

Contrôle et évaluation

Cette phase clôt le cycle budgétaire avec la vérification de la conformité, de l'efficacité et de la bonne utilisation des ressources publiques. Elle combine un contrôle interne (au sein des ministères), un contrôle externe (par la Cour des comptes), des évaluations de performance et des audits. Elle inclut aussi la reddition des comptes au Parlement, par la loi de règlement et les rapports d'audit. Elle permet aussi d'ajuster les écarts constatés et d'éclairer les décisions futures grâce à un retour structuré sur les résultats.

Trois outils témoignent du renforcement des audits indépendants sur les enjeux de genre et de climat. D'abord, **le marquage budgétaire climat** en France, déjà mentionné ci-haut, constitue un instrument structuré d'analyse de l'impact environnemental des crédits budgétaires, permettant de classifier chaque dépense selon son effet favorable, neutre ou défavorable sur six grands objectifs écologiques. Il facilite l'évaluation des politiques publiques. Ensuite, le Bureau du vérificateur général du Canada a mené des **audits sur l'efficacité de la mise en œuvre de l'ACS Plus**, relevant les défis persistants, mais aussi les avancées institutionnelles liées à l'appropriation de cette méthode dans les programmes gouvernementaux. Enfin, la **Cour des comptes française**, bien qu'elle ne réalise pas à proprement parler des « audits genre », exerce un contrôle rigoureux sur la cohérence et l'efficacité des politiques d'égalité femmes-hommes, en évaluant notamment le contenu et la portée du jaune budgétaire. Ces trois dispositifs témoignent d'un usage croissant des fonctions d'évaluation indépendante pour garantir la redevabilité des États en matière de justice sociale et environnementale.

Outil 13 – Marquage climat (France)

Le marquage climat, déjà présenté comme outil 5, est appliqué depuis 2020 en France pour évaluer l'impact environnemental des crédits du budget de l'État. Les dépenses sont évaluées selon six objectifs environnementaux (dont le climat et la biodiversité) et notées selon leur effet : favorable, neutre ou défavorable. Chaque année, les ministères classent leurs dépenses sous la coordination de la direction du Budget et de l'Environnement, produisant un rapport public sur l'impact environnemental du budget. Ce marquage fournit une lecture claire des effets environnementaux du budget. Il permet au Parlement, à la Cour des comptes et à la société civile de vérifier la concordance des choix budgétaires avec les engagements climatiques et de proposer des ajustements.

Outil 14 – Audits de performance genre et climat du Bureau du vérificateur général du Canada

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a mené plusieurs audits sur l'application de l'ACS Plus dans les programmes gouvernementaux. Ces audits visent à évaluer comment les ministères et organismes fédéraux intègrent l'ACS Plus dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques et programmes.

Ces audits ont révélé plusieurs limites. Dans son rapport de 2022, le BVG a relevé plusieurs défis persistants :

- Malgré les efforts depuis 2015, la mise en œuvre reste entravée par le manque de données désagrégées et de ressources suffisantes.
- Le suivi demeure limité, les rapports manquant souvent de cohérence et d'exhaustivité.
- Cadre des résultats relatifs aux genres : il manque des éléments clés pour améliorer les résultats en matière d'égalité des genres, tels que des buts précis et mesurables et l'intégration de facteurs identitaires croisés par indicateur.

Mesures prises par le BVG

Une équipe spécialisée veille à l'intégration de l'ACS Plus dans tous les audits, en appuyant les équipes avec des outils et conseils techniques. De plus, un cadre délégué a été nommé pour superviser l'intégration de l'ACS Plus et des objectifs de développement durable dans les travaux du BVG.

Incidence des audits

Ces audits ont enrichi les débats sur les enjeux identitaires au sein des ministères, au Parlement et dans la société canadienne. Ils ont aussi guidé les ministères vers des politiques plus inclusives.

Les audits climatiques sont assurés par le commissaire à l'environnement, rattaché au BVG. Depuis plusieurs années, le BVG mène des audits sur la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques, la tarification du carbone, le financement d'infrastructures résilientes au climat et la transition vers une économie à faibles émissions. En 2018, un audit collaboratif national a été réalisé avec les vérificateurs généraux des provinces et territoires pour évaluer les engagements climatiques des gouvernements canadiens. Les audits renforcent la transparence et la cohérence des politiques climatiques publiques.

Outil 15 – Audit de performance genre de la Cour des comptes (France)

La Cour des comptes évalue la cohérence des politiques d'égalité, y compris celles intégrées dans la loi de finances et reflétées dans le jaune budgétaire. Bien que la Cour ne soit pas directement chargée de produire ou de valider ce document, elle exerce son mandat de contrôle pour évaluer la cohérence, l'efficacité et la sincérité des politiques d'égalité mises en œuvre par les administrations.

Mesures de la Cour des comptes en lien avec l'égalité femmes-hommes

En 2023, la Cour a évalué la politique interministérielle pour l'égalité femmes-hommes. Son rapport met en lumière des insuffisances dans la coordination, le pilotage et la lisibilité budgétaire, notamment le fait que les crédits du programme 137 (égalité) sont trop concentrés sur les violences faites aux femmes, au détriment d'une vision plus globale.

Analyse du budget et du jaune budgétaire

La Cour évalue la qualité et la fiabilité du jaune budgétaire. Elle a notamment relevé un manque de cohérence entre les crédits et les indicateurs de résultats, ainsi que l'absence d'indicateurs de genre dans plusieurs ministères. Elle a souligné l'absence de liens suffisants entre les crédits budgétaires et les indicateurs de résultats, ainsi qu'un manque d'indicateurs de genre dans de nombreux ministères.

Recommandations

Elle recommande une amélioration du suivi budgétaire transversal, une meilleure structuration des indicateurs de genre et une coordination renforcée entre le Service des droits des femmes et les ministères sectoriels. Elle appelle également à une clarification des responsabilités au niveau interministériel.

Mais la Cour ne limite pas son action à la question du genre : elle s'est également saisie des enjeux climatiques et environnementaux, et contribue activement à l'évaluation du marquage budgétaire climat. Dans un rapport publié en 2023, elle a examiné la mise en œuvre du budget vert par l'État, saluant l'initiative comme un progrès en matière de transparence, tout en soulignant des limites méthodologiques, comme la faible part des dépenses jugées non neutres, ou le besoin d'une meilleure articulation avec les objectifs nationaux et européens de transition écologique. Dans le cadre de ces travaux, la Cour renforce la redevabilité de l'État à l'égard de ses engagements environnementaux et propose des pistes concrètes pour améliorer la fiabilité du marquage et sa capacité à orienter les choix budgétaires.

En matière de justice sociale et climatique, la Cour des comptes joue un rôle clé pour garantir la cohérence entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus.

Tableau synoptique situant les outils par phase (en grand les outils détaillés dans la partie descriptive)

Phase	Canada	France	Jordanie	Maroc	Rwanda	Sénégal
Élaboration	**ACS Plus – obligation formelle d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes plus dans les mémoires au Cabinet, les plans ministériels et les documents budgétaires (outil 2, cité ci-haut)**	Sans équivalent	Semblable à la circulaire budgétaire du Maroc[15]	**Circulaire budgétaire au Maroc mentionnant le genre (outil 1, cité ci-haut)**	**La circulaire mentionne l'obligation de présenter le *Gender Budget Statements* (GBS) à tous les ministères (outil 8, cité ci-haut).**	Sans équivalent
	Loi sur l'évaluation d'impact de 2019, dont l'impact climatique de tous les projets d'investissement public (outil 3, cité ci-haut)	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent
	Sans équivalent	**Stratégie nationale pour l'égalité femmes-hommes reposant sur des indicateurs**	Stratégie nationale pour les femmes[16]	Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes[17]	Stratégie nationale d'égalité	Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG)[19]

[15] Voir : https://www.gbd.gov.jo/uploads/files/instructs/instructs-2025.pdf. Consulté le 20 avril 2025. Page 5, article 19 [traduction] : « Mettre en évidence les projets et les activités liés aux affaires de l'enfant et de la femme, et ventiler les crédits alloués à cet effet par programme. »
[16] Voir : https://nwm.unescwa.org/sites/default/files/2023-04/The%20National%20Strategy%20for%20Women%202020-2025%20%28EN%29.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[17] Voir : https://faolex.fao.org/docs/pdf/Mor169719.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[19] Voir : https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Senegal-Strat%C3%A9gie-Nationale-d%E2%80%99Equit%C3%A9-et-d%E2%80%99Egalit%C3%A9-de-Genre-2016-2026.pdf. Consulté le 20 avril 2025.

		budgétaires (outil 4, cité ci-haut)			femmes-hommes[18]	
	Sans équivalent	**Marquage budgétaire climat (outils 5 et 13, cité ci-haut)**	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent
	Les plans ministériels qui incluent des indicateurs sur les émissions de GES ou l'adaptation[20]	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	**Intégration de l'environnement dans les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) (outil 6, cité ci-haut)**
Approbation	Cadre des résultats relatifs aux genres[21]	**Jaune budgétaire, Document de politique transversale (DPT) (outil 9, cité ci-haut)** Aussi un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État[22]	Sans équivalent	**Rapport genre annexé au PLF depuis 2006 (outil 7, cité ci-haut)**	**GBS (outil 8, cité ci-haut)**	Budget Genre[23]
	Loi sur la carboneutralité et loi sur l'égalité (outil 10, cité ci-haut)	Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)[24] Loi sur l'égalité salariale (2006), renforcée en 2014.[25] Loi pour la liberté de choisir son avenir	Sans équivalent	Sans équivalent	Green Growth and Climate Resilience Strategy[27]	Loi sur les conditions de travail mentionnant l'égalité salariale obligatoire[28]

[18] Voir : https://www.migeprof.gov.rw/fileadmin/user_upload/Migeprof/Publications/Guidelines/Revised_National_Gender_Policy-2021.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[20] Voir l'orientation du Conseil du Trésor du Canada sur l'élaboration des plans : https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1603723133925/1603723184506. Consulté le 20 avril 2025.
[21] Voir : https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/egalite-genres/cadre-resultats-relatifs-genres.html
[22] Voir : https://www.budget.gouv.fr/reperes/budget_vert/articles/4eme-edition-budget-vert-plf#:~:text=En%20PLF%202024%2C%20parmi%20l,Md%E2%82%AC%20un%20impact%20d%C3%A9favorable. Consulté le 20 avril 2025.
[23] Voir : https://budget.sec.gouv.sn///articles/fichiers/652992c3-edfc-4fab-bd82-da980a2a028a.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[24] Voir : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc. Consulté le 20 avril 2025.
[25] Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000816849. Consulté le 20 avril 2025.
[27] Voir : rema.gov.rw/fileadmin/user_upload/Rwanda_Green_Growth___Climate_Resilience_Strategy_06102022.pdf. Consulté le 20 avril 2025.
[28] Voir : https://clr.africanchildforum.org/Legislation%20Per%20Country/Rwanda/rwanda_labour_2009_en.pdf. Consulté le 20 avril 2025.

		professionnel (2018) : obligation d'index de l'égalité femmes-hommes dans les entreprises[26]				
Exécution	Sans équivalent Unités ou directions climat dans certains ministères	Haut·e fonctionnaire à l'égalité des droits (HFED) dans chaque ministère[29]	Point focal genre désigné dans plusieurs ministères	Point focal genre désigné dans chaque ministère Point focal climat dans certains ministères	Point focal genre désigné dans chaque ministère	**Cellules Genre et Équité dans plusieurs ministères (outil 11, cité ci-haut)**
	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	***Gender Monitoring Office* (GMO) : veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation (outil 12, cité ci-haut)**	Sans équivalent
Contrôle et évaluation	Sans équivalent	**Marquage budgétaire climat (outils 5 et 13, cité ci-haut)**	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent
	Audits de performance genre et climat du Bureau du vérificateur général du Canada (outil 14, cité ci-haut)	**Audit de performance genre et climat de la Cour des comptes (outil 15, cité ci-haut)**	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent	Sans équivalent

[26] Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660. Consulté le 20 avril 2025.
[29] Voir une brochure faisant le bilan des réussites de ce poste : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/r-seau-des-hautes-et-hauts-fonctionnaires-l-galit-des-droits---regards-sur-10-ans-d-actions-et-propositions-pour-l-avenir---2012-2022-18482.pdf. Consulté pour le 20 avril 2025.

Conclusion

L'analyse des outils internationaux montre une évolution importante des pratiques budgétaires vers une plus grande inclusion sociale et une transition écologique durable. Si l'intégration conjointe du genre et du climat reste marginale, les expériences recensées révèlent des approches variées et un engagement croissant des États à les intégrer à toutes les étapes du cycle budgétaire.

Les cas du Maroc, du Canada, de la France, du Rwanda, du Sénégal et de la Jordanie illustrent des outils reconnus, susceptibles d'inspirer des réformes adaptées. Ensemble, les circulaires, lois, rapports, mécanismes de suivi et d'audit constituent un écosystème cohérent d'intégration progressive.

Cette cartographie offre à la Tunisie des repères concrets pour renforcer la budgétisation inclusive. Elle confirme la pertinence de la double intégration genre-climat comme levier d'efficacité, de justice sociale et de résilience. Ces enseignements appuient la construction d'institutions solides, portées par une volonté politique affirmée.

Annexe : Le cas des Balkans

De l'ensemble de la documentation consultée, la proposition la plus avancée visant à combiner l'analyse genre et la prise en compte des changements climatiques provient d'une expérience dans les Balkans, spécifiquement en Bosnie-Herzégovine et Serbie. Il ne s'agissait que d'un test. Dans *Gender and Climate Financing Baseline Study for Serbia and Bosnia and Herzegovina*[30], étude produite dans le cadre du projet régional « Transformative Financing for Gender Equality towards more Transparent, Inclusive and Accountable Governance in the Western Balkans », les auteurs et les autrices décrivent la méthode utilisée pour évaluer l'impact d'une intervention.

Les objectifs de la méthodologie proposée sont :

- aider les utilisateurs et utilisatrices des informations budgétaires à reconnaître à l'avance l'impact potentiel du financement sur l'égalité des genres et le climat;
- aider les décideurs et décideuses à réduire les impacts négatifs en redirigeant les fonds vers des interventions ayant un impact plus favorable;
- augmenter la part des mesures transformatrices dans le budget de l'État.

Cette méthodologie peut également être utilisée *ex post* pour évaluer les effets de la consommation, en conjonction avec d'autres outils disponibles.

L'outil principal est une matrice à double entrée combinant les résultats de l'incidence sur l'égalité des genres et le climat des mesures pour favoriser celles qui se rapprochent de la note maximale (5).

Impact sur l'égalité des genres / climat	Genre négatif	Genre neutre	De sensible au genre à positif pour le genre	Transformateur en matière de genre
Climat négatif	-1	-1	-1	-1
Climat non ciblé	-1	0	1-2	2
Climat significatif	-1	1-2	2-4	2-4
Climat principal	-1	2	2-4	5

La matrice combinée repose sur une échelle à six niveaux allant de -1 à 5, incluant deux variables observées : l'égalité des genres et le climat. Ces six niveaux sont regroupés en quatre catégories d'influence pour chaque variable : pour le genre (négatif, neutre, sensible au genre, positif et transformateur) et pour le climat (négatif, non ciblé, significatif et principal). Une présentation visuelle simplifiée utilise trois couleurs, semblables à un feu de circulation : rouge, jaune et vert, pour rendre les résultats plus accessibles.

La couleur rouge marque les interventions à ne pas financer dans leur forme actuelle en raison de leur impact négatif. La couleur jaune indique les interventions acceptables mais perfectibles, dont l'effet positif sur le genre ou le climat peut être renforcé.

[30] Sanja Nikolin et coll. (2023), *Gender and Climate Financing Baseline Study for Serbia and Bosnia and Herzegovina*, UN Women. disponible en ligne à https://eca.unwomen.org/sites/default/files/2024-05/grbcc-methodology_final.pdf. Consulté pour la dernière fois le 13 janvier 2025.

Enfin, la couleur verte représente les interventions idéales, celles qui soutiennent à la fois l'égalité des genres et les objectifs climatiques. Ces interventions constituent un usage optimal des ressources budgétaires, car elles favorisent des solutions durables et réduisent les obstacles systémiques pour les femmes et les hommes.

Étapes pour mener une évaluation de l'impact sur l'égalité des genres et le climat

Le processus d'évaluation de l'impact se déroule en trois étapes principales :

1. évaluation de l'impact sur l'égalité des genres;
2. évaluation de l'impact sur le climat;
3. valorisation et attribution d'une couleur.

Étape 1 : Évaluation de l'impact sur l'égalité des genres

Cette étape vérifie si le financement d'un programme, d'une activité ou d'un projet particulier contribue à approfondir, maintenir, réduire ou combler les écarts et inégalités entre les genres. Pour ce faire, on examine les données ventilées par sexe et celles relatives au genre. Ces données permettent de faire ressortir les écarts existants.

L'impact est considéré comme positif lorsque les écarts entre les genres existants sont éliminés ou considérablement réduits.

Un programme, une activité ou un projet peut être jugé positif lorsque des mécanismes ou structures perpétuant les inégalités sont modifiés, par exemple en remettant en question la division genrée du travail ou en réduisant les stéréotypes de genre négatifs.

De plus, la forme de la participation des femmes et des hommes à l'identification des besoins et à la conception de solutions est étudiée. Favoriser l'égalité des genres implique d'accroître la participation des femmes dans les sphères publiques (politique, économie, culture, etc.) et les secteurs sous-représentés (énergie, politique agricole), une condition qui mène à une évaluation positive.

Les auteurs et les autrices du document offrent des exemples :

- Négatif pour le genre, à savoir la note -1. Un programme, une activité de programme ou un projet creuse l'écart entre les genres et contribue à l'inégalité entre les genres. Est contraire aux politiques proclamées concernant l'égalité des genres et la non-discrimination. Exemple : offrir des incitations financières supplémentaires aux membres du sexe surreprésenté sans essayer de comprendre ou d'éliminer les raisons de la sous-représentation ou d'augmenter la couverture du sexe sous-représenté.
- Neutre, à savoir la note 0. L'impact du financement sur l'égalité des genres n'est pas clair, car la perspective de genre n'est pas intégrée et les données sensibles au genre manquent. Neutre pour le genre n'est pas réellement neutre, mais indique plutôt les domaines dans lesquels l'analyse budgétaire selon le genre n'a pas encore été réalisée. Exemple : construction de kilomètres d'autoroute sans relier l'investissement à l'impact sur les femmes et les hommes ou un aperçu de leurs schémas de mobilité et de leurs modèles économiques.
- Sensible au genre, à savoir la note 2. L'activité est le premier pas vers l'intégration d'une perspective de genre dans le budget par la collecte de données sur les bénéficiaires ventilées par genre. Ces données ne visent pas à intégrer davantage la perspective de genre dans la conception du programme, et la fermeture de l'écart des genres n'est pas l'objectif principal

du programme ni la contribution à l'égalité des genres prise en compte lors de la formulation de l'objectif. Exemple : financement d'appels publics destinés à « tous ceux qui répondent aux critères d'admissibilité », tandis que les données sur le nombre de bénéficiaires disponibles sont ventilées par genre.

- Très sensible au genre, à savoir la note 3. Une activité spécifique au genre a été conçue avec l'intention de traiter certaines des causes de l'inégalité entre les genres. Cependant, cette activité n'est pas suffisante pour combler l'écart entre les genres, car elle touche seulement le groupe sous-représenté qui doit être « réparé » et non la redistribution du pouvoir, l'arrêt de l'exploitation ou l'accès aux ressources et la prise de décision qui cause la représentation inadéquate ou le désavantage de ce groupe sous-représenté. Exemple : financement de formations pour les femmes sur l'entrepreneuriat ou les changements climatiques.
- Positif pour le genre, à savoir la note 4. Les inégalités entre les genres sont considérées comme l'un des paramètres les plus importants dans la conception des activités et la perspective de genre a été intégrée dans l'objectif et les indicateurs budgétaires. Il est possible qu'il s'agisse d'une mesure spécialement conçue visant le groupe sous-représenté avec l'intention d'investir dans la réduction de l'écart entre les genres et d'éliminer les problèmes spécifiques aux genres. La plus grande différence entre une intervention positive pour le genre et une intervention transformatrice pour le genre est que l'intervention positive est très limitée dans sa portée, c'est-à-dire qu'elle se concentre sur un ensemble qui ne fournit pas de changement systémique. Exemple : quota pour assurer une représentation plus équitable du sexe sous-représenté dans la gestion des entreprises publiques et financement d'un programme de mentorat pour soutenir les femmes dans les postes de direction du secteur public.
- Transformatif pour le genre, à savoir la note 5. L'activité vise à fermer l'écart entre les genres d'une manière qui aborde les causes profondes et non seulement les conséquences. L'activité est entièrement alignée sur les priorités du programme d'égalité des genres et du budget sensible au genre ou représente une percée dans de nouveaux domaines qui n'étaient pas reconnus dans le programme d'égalité des genres, mais qui sont fondés sur des données et des preuves (p. ex. analyses de genre sectorielles). L'activité est axée sur un changement systémique, et bien qu'elle soit dans le budget annuel, elle fait partie d'une direction stratégique plus large qui est pluriannuelle. Exemple : la contribution des autorités publiques à une redistribution plus équilibrée du travail non rémunéré.

Étape 2 : Évaluation de l'impact sur les changements climatiques

La deuxième étape consiste à mesurer l'impact des mesures, activités ou projets sur le climat. L'éventail va des interventions avec effet négatif à central. La base de la méthodologie repose sur les marqueurs climatiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Les notations possibles incluent « climat négatif » (-1), « climat non ciblé » (0), « climat significatif » (2 à 4) et « climat principal » (5).

Comparée à la notation habituellement utilisée pour les marchés Rio, la note 1 ici correspond aux notes 2-4, tandis que la note 2 correspond à la note 5. Comme dans l'étape précédente, la gamme couvrant la catégorie positive la plus couramment désignée « climat significatif » inclut trois notes pour une large gamme de pratiques (2, 3 et 4); les explications sont données ci-dessous dans le tableau 3.

Les auteurs et les autrices du document offrent des exemples :

- Négatif pour le climat, à savoir la note -1. L'activité entraîne une augmentation des émissions de GES ou une augmentation de la vulnérabilité aux changements climatiques. Exemple : construction de centrales thermiques alimentées aux combustibles fossiles.
- Climat non ciblé, à savoir la note 0. L'activité n'a aucun impact sur la réduction, la stabilisation ou l'augmentation des émissions de GES ni sur l'adaptation aux changements climatiques. Exemple : soutien au développement des PME.
- Significatif 1, à savoir la note 2. L'activité a un effet positif sur la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation ou l'adaptation, mais ce n'est pas son objectif principal. L'impact positif ne peut pas être déterminé avec précision. Exemple : renforcement des capacités et services de conseil pour les producteurs agricoles, y compris le soutien à la production biologique et à l'adaptation aux changements climatiques.
- Significatif 2, à savoir la note 3. L'activité a un effet positif sur la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation ou l'adaptation, mais ce n'est pas son objectif principal. L'impact positif peut être déterminé avec précision, mais l'activité n'est pas prédominante par rapport aux autres activités du programme. Exemple : soutien à la modernisation de la production pour une augmentation de la compétitivité et de l'efficacité des ressources, mais sans indication d'économies d'énergie.
- Très significatif, à savoir la note 4. L'activité a un effet positif sur la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation ou l'adaptation, mais ce n'est pas son objectif principal. L'impact positif peut être déterminé avec précision et est prédominant par rapport aux autres activités liées du programme. Toutes les activités ayant un double bénéfice (atténuation et adaptation) mais qui ne sont pas des axes clés relèvent de cette catégorie. Exemple : amélioration de la gestion des déchets, y compris la réduction des décharges par l'utilisation de déchets biodégradables.
- Principalement climat, à savoir la note 5. L'activité vise principalement à combattre les changements climatiques. Exemple : soutien à la construction de centrales d'énergie renouvelable.

Étape 3 : Valorisation

La troisième étape consiste à combiner les résultats de mesure des deux étapes précédentes, puis à calculer la note moyenne et à la marquer avec la couleur appropriée. La note globale est calculée comme la moyenne des notes pour l'impact sur l'égalité des genres et sur le climat.

Seulement dans le cas où l'une des notes est négative (-1) pour l'un des éléments, la note globale deviendra négative, indépendamment de l'autre note, et le champ est marqué en rouge. Dans tous les autres cas, les couleurs indiquées dans le tableau 1 sont utilisées : rouge pour -1 et 0; jaune pour 2 à 4; et le vert est utilisé uniquement lorsque la moyenne est de 5, c'est-à-dire lorsque l'allocation est transformatrice en termes de genre et cruciale pour le climat.

Ainsi, les champs marqués en vert constituent des exemples de bonnes pratiques. Le tableau 4 ci-dessous montre comment nous appliquons la méthodologie dans l'analyse des programmes budgétaires de secteurs et d'institutions sélectionnés.

Tableau 2 : Proposition pour l'intégration des valeurs et l'appréciation combinée genre et climat

Activité / Projet du programme	Description	Budget 2021 (monnaie locale)	Part du budget total	Note de sensibilité au genre	Note de pertinence climatique	Note consolidée
Ministère des mines et de l'énergie de la République de Serbie						
0001	Subventions pour améliorer l'efficacité énergétique	500,240,000	6,01 %	Genre négatif (-1)	Climat principal (5) (atténuation)	-1
Commentaire : Le programme inclut des projets et des activités visant à améliorer l'efficacité énergétique grâce à la mise en œuvre d'investissements et d'autres activités dans ce domaine. Cependant, le programme est considéré comme "genre négatif", car aucune analyse de genre ni évaluation d'impact de genre n'a été réalisée. De plus, il n'existe aucune preuve de données ventilées par sexe concernant les bénéficiaires du programme.						
Ministère fédéral de l'agriculture, de la gestion de l'eau et des forêts (Bosnie-Herzégovine)						
240101	Agriculture	90,349,556	92,21 %	Genre positif (3) Sous-catégorie : Le modèle de développement rural est transformateur en matière de genre (5). Le reste du programme est sensible au genre (2).	Climat significatif (3) (atténuation et adaptation)	3
Commentaire : L'indicateur de performance en matière de genre est défini dans le programme budgétaire, mais la valeur ou cible attendue n'est pas attribuée. Le programme de subventions et le Manuel de développement rural incluent un traitement préférentiel pour les femmes et les jeunes dans le modèle de développement rural, avec une augmentation de 5 % du montant des subventions pour les femmes et les jeunes. Cette partie du programme est transformateur en matière de genre, tandis que le reste est sensible au genre : des analyses de genre ont été préparées et les données sur les bénéficiaires sont ventilées par sexe. Concernant le changement climatique, le programme budgétaire comprend des activités pertinentes pour lutter contre le changement climatique, telles que les systèmes d'irrigation ou le soutien à la production biologique. Ces activités ont des effets mesurables, mais ne sont pas dominantes dans le programme budgétaire.						

L'évaluation nécessite des compétences solides à la fois en matière de genre et de climat.